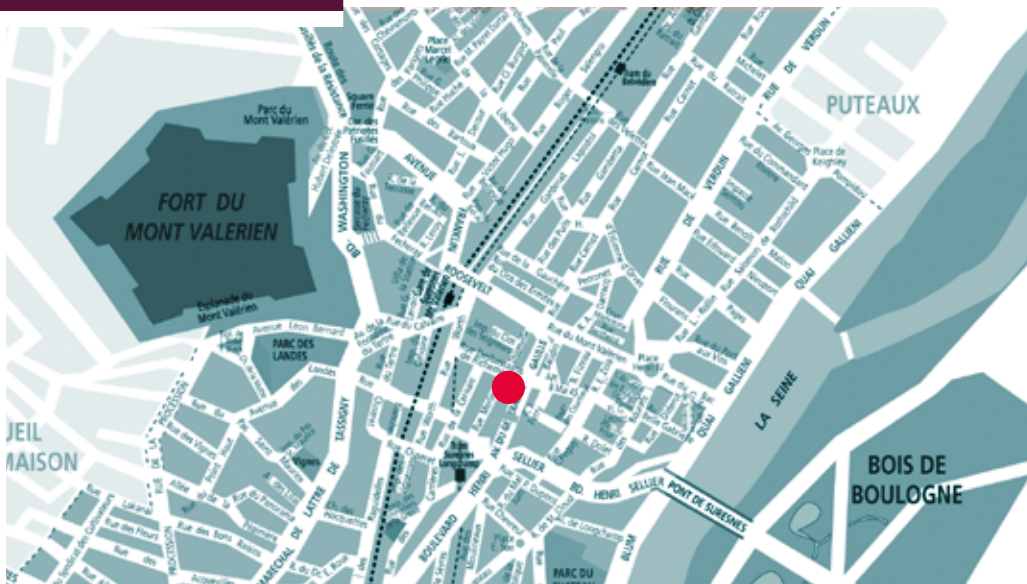




MAISON POUR  
LA VIE CITOYENNE  
ET L'ACCÈS AUX DROITS



Direction de la communication - oct. 2017 - création : margarita mimovic - photos @Fotolia, @Lanvin



tout un état  
d'esprit



Maison pour la Vie Citoyenne & l'Accès au Droit  
Suresnes

POINT D'ACCÈS AU DROIT  
28, rue Merlin de Thionville  
92150 Suresnes

ACCUEIL / INFORMATION / PRISE DE RENDEZ-VOUS  
Tél. : 01 41 18 37 36 - 01 41 18 37 34  
Du lundi au jeudi 8h30 > 18h  
Vendredi 8h30 > 17h  
Samedi 9h > 12h

HÔTEL DE VILLE • 2 rue Carnot • 92151 Suresnes Cedex • Tél. : 01 41 18 19 20

[suresnes.fr](http://suresnes.fr)



## UN LIEU POUR VOUS, DES DROITS POUR TOUS !



Maison pour la Vie Citoyenne & l'Accès au Droit  
Suresnes

CRÉÉE EN 2006, « LA MAISON POUR LA VIE CITOYENNE  
ET L'ACCÈS AU DROIT » EST UN ESPACE D'ACCUEIL  
QUI PROPOSE AUX SURESNOIS :

- Des consultations gratuites et confidentielles avec des professionnels (avocats, juristes, Notaire, Défenseur des Droits, psychologue...), pour résoudre des problèmes juridiques, des problèmes familiaux, des conflits de voisinage, des différends avec l'administration, des problèmes de discrimination ou de violences intrafamiliales...
- Des animations et des événements favorisant l'exercice d'une citoyenneté active.

## SOMMAIRE



PHOTO: M. VOLPI

### 4 > 7 VIE CITOYENNE

### 8 POINT D'ACCÈS AUX DROITS 9 PERMANENCES DES INTERVENANTS

### 10 > 17 LES MÉTIERS

- 10 CONSULTATIONS JURIDIQUES
- 12 DÉFENDRE SES DROITS / AIDE AUX VICTIMES
- 14 VIE FAMILIALE / DROIT DE LA FAMILLE
- 18 AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES & FINANCIÈRES

LA MAISON POUR LA VIE CITOYENNE PROPOSE DES ACTIONS PERMETTANT L'APPRENTISSAGE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ, SUR DIFFÉRENTES THÉMATIQUES : L'ÉVEIL À LA CITOYENNETÉ, LA PRÉVENTION ROUTIÈRE, L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES, LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, L'AIDE À L'INSERTION DE LA POPULATION MIGRANTE ; LA PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



EXPOSITION «SUPER CITOYEN» PHOTO © MB SELLANT

→ LA MAISON POUR LA VIE CITOYENNE ORGANISE NOTAMMENT :

- des interventions dans les écoles et les centres de loisirs pour **sensibiliser les enfants à des thématiques « citoyennes »** (lutte contre les discriminations, éducation civique, prévention du harcèlement à l'école, respect filles/garçons...)
- un programme d'actions dans le cadre de la journée internationale de **lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre**
- des sessions de **prévention routière**
- la cérémonie d'accueil des **nouveaux français**, au cours de laquelle, les personnes qui viennent d'obtenir la nationalité française, se voient attribuer leur décret de naturalisation
- des **sorties culturelles** pour les personnes qui suivent les cours d'alphabétisation et de français langue étrangère
- **Le Forum des femmes**, qui chaque mois de mars, propose des événements sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes
- des « **stages citoyens** » en partenariat avec la PJJ, visant à rappeler aux mineurs délinquants, leurs droits et leurs devoirs de citoyens
- un programme d'actions dans le cadre de la **Journée de la Laïcité** (conférence/débat, théâtre-forum), le 9 décembre,
- des actions de **promotion des Valeurs de la République** et de prévention (formation, sensibilisation auprès des lycéens),
- l'organisation d'actions favorisant la mixité des métiers : comme le **rallye « Mixité des métiers »** dans les collèges.



# VIE CITOYENNE

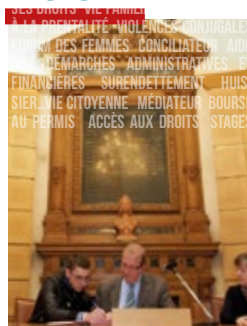
→ PAR AILLEURS, L'ÉQUIPE DE LA MAISON POUR LA VIE CITOYENNE COORDONNE :

- le plan d'actions pour **l'égalité entre les femmes et les hommes** dans la vie locale,
- Le plan d'actions pour la **promotion de la Citoyenneté et des Valeurs Républicaines**,
- **l'accueil et le suivi, au sein des services de la Ville des personnes condamnées** à des travaux d'intérêt général, à des réparations pénales ou placées sous main de justice,
- l'attribution des « **bourses permis de conduire** » et l'organisation des contreparties effectuées par les jeunes dans les services de la ville ou dans des associations locales.

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LA BOURSE PERMIS DE CONDUIRE

En partenariat avec La Prévention Routière, la Maison pour la Vie Citoyenne propose aux automobilistes âgés de plus de 40 ans et titulaires de leur permis de conduire depuis plus de 20 ans et aux +de 65 ans, de participer à des **ateliers de remise à niveau**, organisés plusieurs fois par an. Au programme : rappel des règles de sécurité, point sur l'évolution du code de la route, focus sur les dangers liés au vieillissement, exercices pratiques...

### ZOOM



REMISE DE LA BOURSE «PERMIS DE CONDUIRE». EN PRÉSENCE DU MAIRE. / PHOTO © T.LANVIN

Par ailleurs, la Maison pour la Vie Citoyenne et l'Accès au Droit, attribue La **Bourse Permis de Conduire**. En effet, le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui est la première cause de mortalité chez les jeunes de moins de 25 ans. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. C'est pourquoi, depuis 2004, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Ville de Suresnes a mis en place une bourse visant à aider les jeunes Suresnois de 18/25 ans à se présenter à l'examen du permis de conduire. La participation financière de la ville varie de 50 à 80% selon la situation familiale des candidats. **Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à réaliser dans les trois mois, une contrepartie citoyenne, humanitaire ou sociale de 30 à 40 heures.**



LE POINT D'ACCÈS AU DROIT PROPOSE AUX SURENOIS DES CONSULTATIONS GRATUITES ET CONFIDENTIELLES DANS DIFFÉRENTS DOMAINES JURIDIQUES, AVEC DES SPÉCIALISTES QUI PEUVENT LES AIDER DANS LEURS DÉMARCHES, LES ORIENTER OU LES RENSEIGNER SUR LEURS DROITS ET LEURS DEVOIRS.



## → CONSULTATIONS GRATUITES ET CONFIDENTIELLES

Ces consultations ont lieu à la Maison pour la Vie Citoyenne et l'Accès au Droit du lundi au samedi, sur rendez-vous.  
Renseignements:  
01 41 18 37 36  
ou 01 41 18 37 34

**Le Point d'Accès au Droit est composé de :**

- permanences généralistes (avocats, notaires, huissiers...)
- permanences spécialisées dans les domaines du droit de la famille, du droit pénal, du droit au logement, du droit des étrangers,
- conciliateur de justice,
- écrivains publics,
- médiatrice familiale et d'un médiateur civil,
- psychologue clinicien.
- défenseur des droits
- l'association CRESUS (juriste spécialisé dans les cas de surendettement)

# → ACCÈS AUX DROITS

## → PERMANENCES DES INTERVENANTS

Toutes les permanences sont **sur rendez-vous** du lundi au samedi au : 01 41 18 37 34 ou 01 41 18 37 36

	9h → 17h30				
<b>LUNDI</b>	<b>CIDFF*</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> lundi 9h15 >12h15	<b>L'ESCALE</b> 9h30 >12h30	<b>HUISSIER</b> 2 <sup>e</sup> lundi 12h>14h	<b>AVOCATS</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> lundi 13h>16h	<b>L'ESCALE</b> 13h30 >17h30
<b>MARDI</b>	<b>CRESUS</b> 3 <sup>e</sup> mardi 9h30 >12h		<b>CRESUS</b> 3 <sup>e</sup> mardi 13h >16h30	<b>ADAVIP</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mardi 13h30>16h30	<b>DÉFENSEUR DES DROITS</b> 14h>16h30
<b>MERCREDI</b>	<b>ÉCRIVAIN PUBLIC</b> 9h15 >12h45	<b>NOTAIRE</b> 1 <sup>er</sup> mercredi 11h>13h		<b>APTM*</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mercredi 13h > 17h30	<b>APCE</b> 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mercredi 13h45 >16h45
<b>JEUDI</b>	<b>UDAF*</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> jeudi 9h>12h	<b>ADIL*</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> jeudi 9h>12h30		<b>HDSM</b> 14h>17h	
<b>VENDREDI</b>	<b>CONCILIATEUR DE JUSTICE</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> vendredi 9h >12h	<b>CIDFF</b> 9h15 >12h15	<b>ÉCRIVAIN PUBLIC</b> 13h30 >17h		
<b>SAMEDI</b>	<b>ÉCRIVAIN PUBLIC</b> 2 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> samedi 9h>12h	<b>AVOCATS</b> 9h15>11h	<b>UFC QUE CHOISIR</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> samedi 9h30 > 12h		

\*CIDFF  
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

\*ADAVIP  
Association d'aide aux victimes d'infractions pénales

\*APTM  
Association pour les travailleurs migrants

\*ADIL  
Asso. départementale d'information sur le logement et l'habitat

\*UDAF  
Union Départementale des Associations Familiales, «Médiation Familiales»



## NOTAIRE

Le **Notaire est un juriste** investi d'une mission d'autorité publique qui prépare des contrats sous la forme authentique pour le compte de particuliers. Il a aussi un rôle de conseil. Son travail consiste enfin à authentifier les actes et les contrats passés devant lui et à les conserver. Ceux-ci prennent alors valeur de jugement.

Il intervient dans l'ensemble des domaines du droit et principalement dans le droit de la famille (contrat de mariage, adoption, testament, succession...), de l'immobilier, de l'entreprise et du patrimoine.

**Permanence le 1<sup>er</sup> mercredi du mois, de 11h à 13h, sur rendez-vous.**

## HUISSIER DE JUSTICE

L'**Huissier de Justice est un conseiller** dans la vie quotidienne et professionnelle des particuliers, mais aussi des entreprises. Il agit comme médiateur en recherchant avant tout un accord entre les personnes qui s'opposent.

Il écoute, il propose, il évite les procédures trop coûteuses. Ainsi, il a un rôle de conciliateur en épargnant un recours devant les tribunaux. Il procède au recouvrement des créances de toute nature, à des constatations destinées à établir la réalité des faits pour se ménager des preuves. Il rédige des actes (bail ou contrat). Il reçoit les règlements de jeux ou de concours après avoir vérifié leur validité.

**Permanence le 2<sup>e</sup> lundi du mois, de 12h à 14h, sur rendez-vous.**

## AVOCAT

L'**Avocat est un partenaire juridique qui exerce une triple action :**

- une fonction de conseil : il renseigne sur les questions juridiques, il recherche des arrangements ou une solution à l'amiable lors de difficultés rencontrées par un particulier,
- une fonction d'assistance : il réalise des consultations et rédige des actes juridiques,
- une fonction de représentation : en cas de procès, il représente son client et accomplit les actes de procédure en son nom et pour son compte.

Dans le cadre de son activité au sein du Point d'Accès au Droit, sa fonction est de conseiller et d'orienter.

**Permanence le samedi matin de 9h15 à 11h45 et le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> lundi de 13h à 16h, sur rendez-vous.**

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le Conciliateur de Justice, mandaté par le Ministère de la Justice, a **pour mission d'aider au règlement amiable des conflits en matière civile, opération gratuite et plus rapide qu'un procès.**

**Il peut intervenir dans un grand nombre d'affaires, comme par exemple :**

- querelle de voisinage
- désaccord entre propriétaire et locataire,
- problème de copropriété
- recouvrement de créance
- litige entre client et fournisseur, quel que soit le domaine concerné.

Sont exclus de sa compétence, les conflits avec l'administration, les questions relevant du droit de la famille et du travail.

Le conciliateur ne juge pas, mais tente seulement d'amener les parties à trouver elles-mêmes une solution qui convienne à chacune. Ainsi, il n'y a ni vainqueur ni vaincu, mais deux personnes plus satisfaites parce qu'elles ont été les décideurs. **Le pourcentage d'accords signés dans le cadre des conciliations est de l'ordre de 80%.**

**Permanence le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois de 9h à 12h30, sur rendez-vous.**

## LE MÉDIATEUR CIVIL DES HAUTS-DE-SEINE

Le Médiateur Civil intervient dans tous les domaines de la vie courante et du droit, de manière judiciaire ou conventionnelle (hors secteur pénal ou médiation pénale).

L'équipe, composée de femmes et d'hommes spécialisés en gestion des conflits, met son professionnalisme à votre service pour vous accompagner rapidement, discrètement et à moindre coût humain et financier dans la résolution de vos problèmes.

Domaines d'intervention : Travail, commerce, entreprises (intra et inter), inter associés, successions, collectivités locales et territoriales, syndicats de copropriété, artisans, professions libérales, particuliers...

Pour des litiges nationaux et internationaux.

**Permanence le jeudi de 14h à 17h, sur rendez-vous.**





## DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits a succédé au Médiateur de la République, au Défenseur des Enfants, à la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et à la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

Le terme « Défenseur des droits » désigne aussi bien l'institution que la personne qui la préside.

**Son rôle est de répondre aux citoyens qui connaissent des difficultés avec l'administration et les services publics comme :**

- la CAF, L'URSAF, La Sécurité Sociale,
- toutes les administrations relevant de l'État ou des Collectivités locales (Impôts, Éducation nationale, etc...).

**Le Défenseur des droits est chargé de :**

- améliorer les relations entre le citoyen, l'administration et les services publics
- défendre et de promouvoir les droits de l'enfant
- lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité d'accès aux services publics.

Son rôle est donc d'obtenir des réponses de la part de l'administration, d'expliquer ses décisions, et quand cela se justifie, de solliciter une meilleure décision. Son travail sera plus efficace si les personnes apportent les documents qui concernent leur problème : dossiers, courriers....

**Permanence le mardi de 14h à 16h30 sur rendez-vous.**

## ADAVIP-92 ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES DES HAUTS-DE-SEINE.

**L'ADAVIP-92 est à votre disposition pour vous accueillir dans ses permanences Si vous êtes victime de :**

- vol ou d'un cambriolage
- dégradation
- escroquerie
- accident de la circulation
- agression
- violences conjugales
- agression sexuelle
- viol
- ou toute autre infraction....

**L'ADAVIP-92 :**

- **vous écoutez, vous informe sur vos droits** l'organisation de la justice, la procédure après votre plainte, l'aide juridictionnelle, vos droits à être indemnisé, le rôle d'un avocat, d'une compagnie d'assurance...

- **vous aider vous oriente** dans vos démarches,

- **vous propose un suivi psychologique :** les consultations psychologiques ont lieu sur l'antenne de l'ADAVIP-92, à Nanterre.

**Permanence le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.**

## UFC QUE CHOISIR / UNION FÉDÉRALE DES CONSOUMMATEURS

UFC-Que choisir de Saint-Cloud intervient à Suresnes au titre de l'Union fédérale des consommateurs. L'association locale informe, conseille et défend l'intérêt de ses adhérents en matière de :

- logement,
- santé,
- alimentation,
- environnement,
- banque,
- assurance,
- commerce,
- service, etc.

et représente l'UFC-Que choisir dans les instances locales.

**Permanence le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois (hors vacances scolaires) de 9h30 à 12h sur rendez-vous.**





## UDAF 92 UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

L'Union Départementale des Associations Familiales du 92 (U.D.A.F.) est un **tiers médiateur**.

### Pourquoi ce recours à son service ?

Pour apaiser les tensions, élaborer des solutions, notamment autour des enfants, renouer le dialogue :

- entre les parents et jeunes adultes,
- dans le couple en situation de rupture,
- entre parents et grands-parents privés de leurs petits-enfants,
- entre frères et sœurs sur les questions autour du parent âgé.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

- le médiateur familial reçoit à la permanence pour des entretiens gratuits,
- lorsque les personnes concernées sont d'accord, il organise des séances de médiation familiale (de 1h30 à 2h) en dehors de la permanence.

**Permanence le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi du mois de 9h à 12h, sur rendez-vous.**

## CIDFF 92 NANTERRE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DES HAUTS-DE-SEINE

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) de Nanterre, depuis 1972, a pour objectif la valorisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'équipe du CIDFF Hauts-de-Seine est constituée de juristes à votre écoute. Ils proposent une information personnalisée pour connaître et comprendre les droits et obligations et permettre de les mettre en œuvre.

### Leurs domaines d'intervention concernent :

- le droit des personnes et de la famille : filiation, autorité parentale, mariage, union libre, PACS, divorce, séparation, nom, succession, protection de majeurs (tutelle...), étrangers...,
- le droit des biens : logement, consommation, assurance...,
- le droit des victimes : violence familiale, abandon de famille, non présentation d'enfant, procédure pénale...,
- la législation sociale : droit du travail, contrat de travail, congés, licenciement, démission, maternité, maladie..., les prestations (chômage, couverture et prestations sociales...)
- la procédure : aide juridictionnelle, loi applicable, compétence des juridictions, voies d'exécution,
- l'information sur les discriminations : écoute et information juridique en matière de discrimination.

**Permanence le vendredi de 9h15 à 12h15 et le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> lundi du mois de 9h15 à 12h15 sur rendez-vous.**

## APCE 92 ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT DES HAUTS-DE-SEINE

**Le psychologue clinicien de l'APCE propose plusieurs types de prise en charge :**

- accueil et orientation sur les questions liées à l'**isolement social** (chômage, deuil, personnes étrangères, sans famille, victimes ou acteurs de violences conjugales,...)
- **entretiens familiaux** (soutien à la parentalité, notamment lors de la grossesse, après les naissances, soutien pour les relations mère/enfant, relations de couple...)
- **appui et conseil concernant le développement de l'enfant et de l'adolescent.**

Cet espace, lieu d'écoute, est également destiné aux enfants et aux adolescents qui traversent des moments difficiles liés, par exemple, aux conflits de leurs parents, à leur séparation ou divorce. Il peut s'agir également d'aider le jeune à faire face à des difficultés rencontrées dans son cursus scolaire ou son insertion sociale...

Il s'agit d'un espace de parole qui permet de prendre du recul pendant le conflit conjugal ou familial et/ou d'apaiser la culpabilité des parents et des enfants que chacun peut ressentir lorsque la famille est en crise.

Cet espace ne se substitue, en aucun cas, au Centre Médico-psycho-pédagogique (CMPP) vers lequel les enfants seront orientés si nécessaire. Il constitue un lieu de premier accueil, de conseil et d'écoute, gratuit, confidentiel et facile d'accès.



Les permanences sont assurées par un psychologue clinicien qui respecte les principes déontologiques du métier et en particulier la confidentialité des entretiens.

### Qui peut venir consulter ?

Toute personne en souffrance psychosociale :

- les parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants
- les hommes et les femmes victimes ou acteurs de violences conjugales
- les enfants et les adolescents qui souhaitent avoir un espace bien à eux pour s'exprimer librement
- les personnes étrangères qui rencontrent des difficultés d'intégration
- les personnes rencontrant des événements de la vie douloureux (chômage, décès, séparation...)

**Permanence le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois de 13h45 à 16h45 sur rendez-vous.**







## CRESUS

Un juriste de l'association CRESUS, vous assistera dans vos démarches, si vous avez besoin de :

- conseils pour gérer votre budget,
- présenter un dossier de surendettement,
- obtenir un microcrédit personnel,
- renégocier vos crédits,

Permanence le 2<sup>e</sup> mardi du mois  
de 9h30 à 12h et de 13h à 16h30  
sur rendez-vous.

## ADIL 92 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT DES HAUTS-DE-SEINE.

L'ADIL 92 propose un conseil complet, gratuit et objectif, sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au **logement**. Des **conseillers-juristes informent gratuitement sur :**

- **l'accession à la propriété :** prêts, crédit d'impôts, contrat, etc.,
- **la location :** loyers, Garantie sur les Revenus Locatifs (GRL), état des lieux, réparations, charges, aides au logement, aides LOCA-PASS, etc.,
- **la copropriété :** mission du syndic, assemblées générales, charges, etc.,
- **la fiscalité immobilière :** investissements locatifs, crédit d'impôts, impôts locaux,
- **l'amélioration de l'habitat :** prêts, subventions, aides au logement, crédit d'impôts.

L'ADIL 92 offre également la possibilité d'établir une étude de financement pour un projet immobilier. Un conseiller spécialisé dans le domaine de l'habitat aide à définir le budget dont le particulier pourrait disposer pour acheter un logement neuf ou ancien ou à évaluer l'impact d'une telle opération, en intégrant les prêts et aides accessibles.

Permanence le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi du mois  
de 9h à 12h30 sur rendez-vous.

## APTM ASSOCIATION POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

L'Association Pour les Travailleurs Migrants informe et oriente les personnes sur les **questions liées au Droit des Etrangers**. L'intervenant peut proposer un accompagnement social, administratif et juridique, notamment pour les migrants et leurs familles, au regard de la réglementation relative à l'entrée, au séjour des étrangers, au droit d'asile et à la nationalité française.

L'association mène également des actions en favorisant l'intégration, la cohésion sociale et l'insertion sociale et professionnelle des populations immigrées, ainsi que l'accompagnement des mineurs et jeunes étrangers de moins de 21 ans, en collaboration avec la Protection judiciaire de la jeunesse.

À ce titre, l'association participe à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion dans le cadre du partenariat avec différents acteurs institutionnels publics, parapublics et associatifs.

Permanence le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois  
de 13h à 17h30 sur rendez-vous.

## ÉCRIVAIN PUBLIC

L'Écrivain Public se substitue à une personne, un administré par exemple, pour rédiger à sa place des lettres, compléter des imprimés, constituer des petits dossiers... ou, plus généralement, accomplir des actes de communication à destination de tierces personnes.

Il s'agit le plus souvent de courriers administratifs relatifs à la gestion de la vie quotidienne :

- litiges liés à la consommation,
- recherche d'un logement,
- droit au chômage,
- dossier de retraite...,
- ou, plus rarement, des lettres à caractère familial ou personnel.

Le secret professionnel est garanti.

Cependant, avec l'accord du visiteur, l'écrivain public peut être amené à faire équipe avec des partenaires, assistants sociaux, avocats, associations (droit des femmes, défense des consommateurs...), médiateurs, services fiscaux, etc. Dans ce contexte, l'écrivain public joue aussi le rôle de conseiller en démarches administratives

Permanence  
le mercredi de 9h15 à 12h15 et le  
vendredi de 13h30 à 17h  
le 2<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> samedi  
du mois de 9h à 12h  
sur rendez-vous.

